

DEVENEZ ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



Les avantages de la profession

- ❖ Un secteur en demande,
- ❖ Un métier humain et enrichissant,
- ❖ Travailler à domicile en conciliant vie professionnelle et personnelle,
- ❖ Formation continue rémunérée tout au long de votre carrière.



Comment devenir assistant(e) maternel(le)

- ❖ Renseignez-vous auprès du Pôle d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) du Conseil Départemental du Val d'Oise afin de connaître les démarches administratives au : 01/34/25/31/06 ou par mail : pajeamaf@valdoise.fr
- ❖ Après évaluation de vos compétences et de votre projet d'accueil, un agrément est délivré par le Conseil Départemental du Val d'Oise,
- ❖ Après la délivrance de l'agrément, et avant tout accueil d'enfant, vous devrez effectuer une formation complète à l'issue de laquelle vous validerez vos connaissances.

Tout au long de votre activité professionnelle, différents partenaires vous accompagneront :
Protection Maternelle et Infantile (**PMI**), Relais Petite Enfance (**RPE**), Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**).